



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9 rue St Pierre Lentin
CS 97117
45 041 ORLEANS CEDEX 1

Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme
45 921 ORLEANS CEDEX 9
02 38 71 91 75
cecile.doucet@centre.chambagri.fr

A retourner, à la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire

CAP FILIERE BOVINS LAIT 4G

13/10/2023 – 12/10/2027

CAP Exploitation (CAPEX)

Ne sont éligibles que les projets dont les dépenses sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT

Éléments constitutifs du dossier de demande de subvention
au titre du Contrat d'appui au projet d'exploitation

Nom de la structure porteuse du projet

Date de réception (*réservé à la structure de l'animateur*) :

Contenu à compléter :

- | | | |
|-------|--------------------------------|--------------------------|
| P.2 | Présentation de l'exploitation | <input type="checkbox"/> |
| P.3-4 | Présentation du projet | <input type="checkbox"/> |

Organisme porteur du dossier :

Nom :
Personne référente :
N° tél du référent :
Cachet et signature

P
I
E
C
E
S

A

J
O
I
N
D
R
E

Devis pour les investissements prévus (au moins un devis par investissement)

RIB (Relevé d'Identité Bancaire de - de 3 mois)

Fiche SIREN (datant de moins de 3 mois)

KBIS (datant de moins de 3 mois)

Attestation certification AB de moins d'un an

Attestation DJA ou DNA de moins de 4 ans

Attestation SIQO par l'organisme certificateur de moins d'un an

**STRUCTURE EFFECTUANT
L'ETUDE TECHNIQUE DU
DOSSIER :**

Cachet et signature

Pour plus de détails sur cette aide, contacter les co-animateurs

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Nombre d'UGB par type d'animaux (*pour les filières élevage*) :

Types d'animaux	Nombre d'UGB

Situation donnant lieu à l'éligibilité :

- Jeune agriculteur ou Nouvel Agriculteur ou Apiculteur
- Exploitation certifiée en Agriculture Biologique (ou en conversion)
- Exploitation certifiée en SIQO (hors viticulture)
- Exploitation certifiée Plante bleue
- Exploitation certifiée HVE
- Exploitation membre du réseau DEPHY, d'un GIEE, d'un groupe « 30 000 », du programme « Herbe et Fourrages », d'un GDA engagé dans la transition agro-écologique.
- Exploitation engagée dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : Agriculture biologique, Biodiversité, Désherbage mécanique, Autonomie protéique
- Exploitation ayant réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes carbones approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type DiaTerre;
- Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne »
- Adhérer à la Charte de Bonnes pratiques d'élevage du CNIEL – Version 2022

Situation donnant lieu à une bonification du taux d'aide :

- Exploitation en Agriculture Biologique (ou en conversion) ou en SIQO (hors viticulture) ou Apiculteur
- Demande d'aide réalisée par un JA (jeune agriculteur) ou NA (Nouveau Agriculteur)

Engagement de l'exploitation dans d'autres démarches de progrès :

- CAP Transition Agri

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale à l'une ou plusieurs des dispositions concernant la conditionnalité des aides.

Fait à, le

Nom et signature

DESCRIPTION DU PROJET

Type d'investissements :

- Autonomie alimentaire et sécurisation des stocks alimentaires
 - Bâtiment d'élevage
 - Accès extérieur et pâturage
 - Gestion des effluents
 - Amélioration et sécurisation des conditions de travail
 - Sanitaire et biosécurité
 - Economie d'énergie d'eau

Système de production actuel, évolutions envisagées et bénéfices attendus des investissements

Motivations et description du projet (résumé)

Budget prévisionnel (ce budget doit être présenté en équilibre) :

Investissements	Montant HT	Financements	Montant HT
Par exemple : clôture, bâtiment, matériel, etc... : une ligne financière par grande catégorie de dépenses		Subvention CRCVL Prêt Partenaire Filière (exemple OP, chambres, etc...) Autre subvention Autofinancement	
Total		Total	



VOUS NE POUVEZ PAS COMMANDER VOTRE MATERIEL AVANT D'AVOIR EU LA CONFIRMATION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL

Signature du représentant de l'entreprise agricole

Cachet de l'entreprise :

Avis de l'animateur :

- Favorable
- Favorable partiellement (préciser pourquoi et sur quels volets)
- Non sélectionné : à motiver

Annexe : liste des matériels éligibles au CAP filière

Autonomie alimentaire et sécurisation stocks alimentaires	et	Dispositif de reprise dans les silos : trémie, vis, laminoir Fabrication d'aliment à la ferme, fixe ou mobile Griffes de reprise du fourrage Herbomètre (matériel amortissable) Remorques distributrices mélangeuses ou non Silos de stockage d'aliments et de concentrés : dalle de béton et matériel de construction / rénovation du silo					
		Bâtiment de stockage de fourrages (<i>comprend le grain pour les animaux</i>)					
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>CHARPENTE</th> <th>COTES/MUR EXT</th> <th>SOUS BASSEMENT (proportion de soubassement de 1/4 à 1/3 de la hauteur du mur pour 2/3 de bardage)</th> <th>ELIGIBILITE DES BATIMENTS <i>Pour les bâtiments photovoltaïques : ne sont pas éligible les panneaux photovoltaïque ou tout autre investissement financé par un investisseur = à sortir de la dépense subventionnable</i></th> </tr> </thead> </table>				CHARPENTE	COTES/MUR EXT
CHARPENTE	COTES/MUR EXT	SOUS BASSEMENT (proportion de soubassement de 1/4 à 1/3 de la hauteur du mur pour 2/3 de bardage)	ELIGIBILITE DES BATIMENTS <i>Pour les bâtiments photovoltaïques : ne sont pas éligible les panneaux photovoltaïque ou tout autre investissement financé par un investisseur = à sortir de la dépense subventionnable</i>				
PORTEE < A 15M (<i>distance (largeur) qui sépare les poteaux extérieurs d'un bâtiment</i>)							
bois	bardage bois	avec ou sans béton/brique/bois	✓				
bois	bardage métal	avec ou sans béton/brique/bois	✗				
bois	brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois	✓				
bois	/	/	✓				
bois	bardage bois + brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois	✓				
métal	.bardage bois .bardage métal ./ .brise vent (filet, rideau) .bardage bois + brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✗				
PORTEE > A 15M (<i>distance (largeur) qui sépare les poteaux extérieurs d'un bâtiment</i>)							
bois ou métal	bardage bois	avec ou sans béton/brique/bois	✓				
bois ou métal	bardage métal	avec ou sans béton/brique/bois	✗				
bois	brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois	✓				
métal	brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✗				
bois	/	/	✓				
métal	/	/	✗				
bois	bardage bois + brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois	✓				
métal	bardage bois + brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois	✗				
Investissements éligibles : gros œuvre (ensemble des ouvrages constituant la structure d'une construction, assurant sa stabilité, sa résistance et sa protection) : murs porteurs/poteaux, poutres et charpente (se référer aux critères d'éligibilité des bâtiments); fondation/dalle béton; plomberie; terrassement; électricité (hors raccordement à la centrale électrique); zinguerie; gouttière							
Matériel de séchage mixte (fourrages et grains à destination des animaux) Système de séchage en grange: bâtiment + aménagement + équipement							

		Toasteur				
Bâtiments et accès extérieur	Bâtiment d'élevage	Auges Brise-vents Brosses Brumisateurs Bâtiment d'élevage (construction, rénovation, extension)				
CHARPENTE	COTES/MUR EXT	SOUS BASSEMENT (proportion de soubassement de 1/4 à 1/3 de la hauteur du mur pour 2/3 de bardage)	ELIGIBILITE DES BATIMENTS <i>Pour les batiments photovoltaïques : ne sont pas éligible les panneaux photovoltaïque ou tout autre investissement financé par un investisseur = à sortir de la dépense subventionnable</i>		ELIGIBILITE DES AMENAGEMENTS INTERIEUR	
PORTEE < A 15M (<i>distance (largeur) qui sépare les poteaux extérieurs d'un bâtiment</i>)						
bois	bardage bois	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✓		✓	
bois	bardage métal	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✗		✓	
bois	brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✓		✓	
bois	/	/	✓		✓	
bois	bardage bois + brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✓		✓	
métal	.bardage bois .bardage métal ./ .brise vent (filet, rideau) .bardage bois + brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✗		✓	
PORTEE > A 15M (<i>distance (largeur) qui sépare les poteaux extérieurs d'un bâtiment</i>)						
bois ou métal	bardage bois	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✓		✓	
bois ou métal	bardage métal	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✗		✓	
bois	brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✓		✓	
métal	brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/bois/panneaux isolants bardés de bois	✗		✓	
bois	/	/	✓		✓	
métal	/	/	✗		✓	
bois	bardage bois + brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/panneaux isolants bardés de bois	✓		✓	
métal	bardage bois + brise vent (filet, rideau)	avec ou sans béton/brique/panneaux isolants bardés de bois	✗		✓	
Investissements éligibles : gross oeuvre (ensemble des ouvrages constituant la structure d'une construction, assurant sa stabilité, sa résistance et sa protection) : murs porteurs/poteaux, poutres et charpente (se référer aux critères d'éligibilité des bâtiments); fondation/dalle béton; plomberie; terrassement; électricité (hors raccordement à la centrale électrique); zinguerie; gouttière						
Cornadis Couloir de contention fixe ou mobile, parc de contention Eclairage naturel et électrique Isolation Râteliers Systèmes de ventilation et régulation automatique Tapis, revêtement anti-dérapant, logettes Amélioration des équipements de traite Compteur à lait Création, rénovation de la salle de traite et de la laiterie (aire de manœuvre, sols, murs et plafonds, équipement pour le nettoyage du local et du matériel) Matériel de traite : griffe, roto, robot de traite, décrochage automatique Tank à lait, tank tampon Taxi lait						

	Accès extérieur et pâturage	Abreuvement des animaux (extérieur et intérieur) comprenant : abreuvoir, pompe (éolienne, solaire, thermique, ...), traitement (hors forage) Pompe thermique pour l'abreuvement Stabilisation des aires d'abreuvement et d'affouragement au champ Aménagement de l'accès à l'extérieur : terrassement, maçonnerie, clôtures, portes, passages canadiens, abris, ... Broyeur à disque sous clôture Clôtures mobiles, clôtures mobiles électriques et équipements de pose Boviducs, passerelles de franchissement
	Gestion des effluents	Stockage et traitement des effluents d'élevage et des eaux blanches (hors mises aux normes)
Amélioration et sécurisation des conditions de travail	-	-Distribution automatisée ou mécanisée des aliments : cellules, broyeurs et aplatisseurs, désileuses, pailleuse, pailleuse-distributrice, distributrices mélangeuses ou non, bol mélangeur, dérouleuse, floconneur, godet, allaitement artificiel - Portillons - Outils d'aide à la décision - Plancher mobile de fosse de traite Panneaux insémination et barre anti-recul Quai d'embarquement
Sanitaire et biosécurité	et	Case de quarantaine Dispositif de désinfection de l'eau Matériel de surveillance : détection des chaleurs et des vêlages, nébulisateur (diffuseur huiles essentielles), identification électronique, vidéosurveillance, matériels de surveillance sanitaire Matériels liés à l'hygiène de la traite
Economie d'énergie et d'eau		Pré-refroidisseurs de lait Récupérateurs de chaleur sur tank à lait Matériel de fermeture des silos en substitution des pneus : bâches géotextiles, sacs à silos, tapis caoutchouc, filets de protection, géomembrane (sous réserve de matériel amortissable) Récupération et stockage des eaux de pluies

Frais généraux liés aux investissements : diagnostic préalable à l'investissement

Dépenses de conception des bâtiments (études, frais d'architecte, maîtrise d'œuvre). *Le montant retenu sera au maximum équivalent à 10% du montant des investissements matériels.*

Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles : les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable.